



## Avis de Soutenance

Madame Marie-Laure RANDOLPH

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés :

*La contestation en voies d'exécution : aspects fondamentaux en droit Ohada et analyse en droit français*

dirigés par Madame Marie-Andrée RAKOTOVAHINY

Soutenance prévue le **jeudi 12 décembre 2024 à 14h00**

Lieu : Université Toulouse Capitole

21 allées de Brienne, Manufacture des Tabacs

Salle MS 001

### Composition du jury proposé

Mme Marie-Andrée RAKOTOVAHINY	Université Toulouse Capitole	Directrice de thèse
Mme Yvette Rachel KALIEU ELONGO	Université de Dschang	Rapporteure
M. Denis POE-TOKPA	Université de Bordeaux	Rapporteur
M. Moussa THIOYE	Université Toulouse Capitole	Examineur

**Mots-clés :** exécution forcée, contestation, ohada, juge de l'exécution, mesures d'exécution, saisie

### Résumé :

La contestation éclaire le contentieux de l'exécution. La définir en tant que notion, c'est révéler son rôle pivot dans l'articulation entre la phase extrajudiciaire et la phase judiciaire des procédures d'exécution forcée, entre les droits antagonistes du créancier et du débiteur. Analysée à la fois dans le contexte des voies d'exécution françaises et sur le plan communautaire en droit OHADA, la contestation livre des aspects insoupçonnés touchant aux limites des droits du créancier, des pouvoirs du juge de l'exécution, des demandes du débiteur. La contestation est appréhendée dans ses aspects fondamentaux en droit français et en droit OHADA à travers l'Acte uniforme portant organisation des procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution (AUPSRVE) de 1998 et 2023. La notion s'érige en contrepoids du droit à l'exécution, s'élève, par induction, au niveau d'un principe général, et restaure l'équilibre des forces dans un rapport a priori inégal.